



REPUBLIQUE FRANÇAISE  
Département de l'Eure  
Arrondissement d'Évreux



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU VENDREDI 30 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vendredi trente juin à dix-neuf heures ,

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur OUZILLEAU, Maire.

Étaient présents :

Date de convocation :  
23/06/2023  
Conseillers en exercice : 35  
Conseillers présents : 27  
Conseillers votants : 33

M. François OUZILLEAU, Maire,  
M. Jérôme GRENIER, Mme Dominique MORIN, M.  
Johan AUVRAY, Mme Léocadie ZINSOU, Mme Nicole  
BALMARY, Mme Catherine DELALANDE, Adjoints  
M. Christopher LENOURY, Mme Evelyne  
HORNAERT, Mme Patricia DAUMARIE, M. Youssef  
SAUKRET, Mme Paola VANEGAS, M. Antoine  
RICHARD, Mme Marie-Christine GINESTIERE, M.  
Denis AIM, Mme Zahia GASMI, Mme Marjorie  
HARDY, M. Jean-Marie M BELO, Mme Lydie  
BRIOULT, M. Raphaël AUBERT, Mme Nathalie  
CHESNAIS, Mme Blandine RIPERT, Monsieur Pierre  
FRANSCSCHINA, Madame Heïdi DESEAU,  
Monsieur Maxence DEMAINE, Mme Lorine BALIKCI,  
Monsieur Pierre-Yves JOURDAIN, Conseillers  
municipaux

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. Hervé HERRY à Mme Nicole BALMARY  
M. Yves ETIENNE à Mme Catherine DELALANDE  
Mme Sylvie GRAFFIN à Mme Paola VANEGAS  
M. Olivier VANBELLE à M. Youssef SAUKRET  
M. Eric FAUQUE à M. Jérôme GRENIER  
M. David HEDOIRE à Monsieur Pierre-Yves  
JOURDAIN

Absents :

M. Gabriel SINO  
Mme Bérénice LIPIEC

Secrétaire de séance : Zahia GASMI

N° 074/2023

Rapporteur : François OUZILLEAU

OBJET : Compte rendu des décisions du Maire

**Vu** le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L2122-22,

**Vu** la délégation accordée à Monsieur le Maire par délibération n°009/2020 du conseil municipal du 23 mai 2020,

**Considérant** l'obligation de présenter en conseil municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de cette délégation,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **PREND ACTE** des décisions suivantes :

- 1) 0010/2023 – Autorisation d'utilisation de la salle n°2 à la Villa Castelli au profit de l'association syndicale libre des propriétaires Résidence l'Herbaudière, le vendredi 27 janvier 2023. Cette occupation sera accordée en contrepartie d'une redevance de 100 € par jour.
- 2) 0011/2023 – Autorisation d'utilisation de la salle n°1 à la Villa Castelli au profit de l'Agence SQUARE HABITAT pour l'organisation d'une assemblée générale le samedi 11 février 2023. Cette occupation sera accordée en contrepartie d'une redevance de 100€ par jour.
- 3) 0013/2023 – Autorisation d'utilisation de la salle n°1 à la Villa Castelli à Vernon au profit de l'association syndicale libre des propriétaires du lotissement de la résidence de la Forêt – ASL pour l'organisation d'une assemblée générale le vendredi 31 mars 2023.
- 4) 0015/2023 – Prestations de restauration des personnels du groupement de soutien de la base de défense d'Évreux pour le compte du Ministère des Armées au prix de 5.72 € par repas sur le site CNMO06-TSR Vernon.
- 5) 0019/2023 – Autorisation d'utilisation de la salle n°2 à la Villa Castelli au profit de l'Agence FONCIA pour l'organisation d'une assemblée générale le jeudi 16 mars 2023 de 16h30 à 19h30. Cette occupation sera accordée en contrepartie d'une redevance de 100 € par jour d'utilisation.
- 6) 0023/2023 – Acceptation du don de photographies originales de Vernon après le bombardement de juin 1940.
- 7) 0026/2023 – Prélèvement d'un crédit de 48 000 € au chapitre 020 pour être viré au chapitre suivant : Opération 201918 Arches du Vieux Pont code fonctionnel : 324 – nature : 2138 Autres constructions – Travaux mise en sécurité des voûtes du vieux Pont – Révision de prix.
- 8) 0029/2023 - Emprunt d'un montant de 6 000 000 € auprès de la Caisse d'Épargne pour le financement des investissements de la ville de Vernon.
- 9) 0030/2023 – Signature du marché subséquent n°2021/001 MS05 « Marché subséquent 05 Fouilles archéologiques préventives dans le cadre de l'opération cœur de Ville à Vernon » avec l'attributaire de l'accord cadre 2021/001 groupement MADE/ GUINTOLI sis 27930 LE VIEIL EVREUX pour un montant de 140 773€ HT soit 168 927.60€ TTC.
- 10) 0031/2023 - Autorisation d'adresser la demande de subvention nécessaire à la réalisation de l'opération « Mise en conformité incendie des locaux de l'école élémentaire du centre de la tisanerie de la maternelle république » auprès de la SNA au titre du Fonds de concours 2023 pour un montant de 4 698,96 €.
- 11)0032/2023 – Signature de l'acte de résiliation amiable du bail agricole de l'EARL des Coutumes pour les parcelles BP n° 189, 190, 191, 267 et 268 qui prendra effet le 1<sup>er</sup> septembre 2023.
- 12) 0033/2023 – Déclaration sans suite du marché 2022.025 « Travaux de modernisation, de réaménagement et de restauration de l'Hôtel de Ville de Vernon » pour un motif d'intérêt général lié à une redéfinition du besoin.



- 13) 0034/2023 – Déclaration sans suite du marché 2023/002 « Fourniture et livraison de produits pétroliers pour la ville de Vernon » lot 1 carburant et lot 2 fioul, pour un motif d'intérêt général pour manque de concurrence.
- 14) 0035/2023 – Autorisation d'utilisation de la salle n°2 à L'espace Marcel Beaufour à Vernon au profit de l'agence Square habitat pour l'organisation de l'assemblée générale du mardi 4 avril 2023 de 14h30 à 17h. Cette occupation sera accordée en contrepartie d'une redevance fixée à 100 € par jour d'utilisation.
- 15) 0036/2023 – Autorisation d'utilisation de la salle n°1 à L'espace Marcel Beaufour à Vernon au profit de l'agence Square habitat pour l'organisation de l'assemblée générale du mardi 4 avril 2023 de 14h30 à 17h. Cette occupation sera accordée en contrepartie d'une redevance fixée à 100 € par jour d'utilisation.
- 16) 0037/2023 – Signature d'un avenant n°2 à l'accord cadre n°2020/029 « Mission de maîtrise d'œuvre relative à la requalification de la rue le Tellier à Vernon » avec la société EUCLYD EUROTOP. L'avenant a pour objet de corriger les montants de l'avenant précédent suite à une erreur matérielle.
- 17) 0038/2023 – Signature d'un avenant n°1 au marché n°2022/016 « Mission de maîtrise d'œuvre relative aux travaux de la collégiale de Vernon classée au titre des monuments historiques » avec le groupement Atelier d'architecture Richard DUPLAT – ECMH - UBC Ingénierie. L'avenant a pour objet de modifier les délais d'exécution de la tranche ferme. Cet avenant ne génère aucune incidence financière. Le montant du marché reste inchangé.
- 18) 0039/2023 – Mise à disposition gratuite d'un véhicule au profit de l'association Société philharmonique de Vernon, du vendredi 31 mars 14h00 jusqu'au lundi 3 avril 2023 à 8h00 pour les déplacements ayant un lien direct avec les activités citées dans la Décision.
- 19) 0040/2023 – Exercice du droit de préemption commercial à l'occasion de la cession du fonds artisanal portant sur le local sis 22 rue du soleil et cadastré section XH n°15 – lots 1129, 1132 et 1135. Le montant total de la cession s'élève à 20 500 €.
- 20) 0041/2023 – Signature de la convention partenariat avec Le Démocrate Vernonnais pour la promotion de la course Vernon Tout court qui se tiendra le dimanche 2 avril.
- 21) 0046/ 2023 – Acceptation du don de livrets des sociétaires de La Fraternité Vernonnaise et d'articles d'histoire locale rédigés par l'historien Henri Clérisse (1879 – 1959), notamment sa monographie « Promenade dans Vernon et Vernonnet » publiée en 1942.
- 22) 0047/2023 – Signature de la convention relative au prêt de jeux géants entre la ludothèque de Vernon et l'établissement Sainte Agnès.
- 23) 0048/2023 Signature du marché subséquent 2018/096 MS03 « Conception, réalisation et organisation d'un spectacle pyrotechnique sonorisé et synchronisé du 13 juillet 2023 » avec la société RUGGIERI sise 1245 Chemin de la Saudrune – 31470 SAINTE FOY DE PEYROLIERES. Le montant du marché subséquent est de 42 000, 00 € HT soit 50 400,00 € TTC.
- 24) 0049/2023 – Autorisation d'utilisation gratuite des locaux des écoles élémentaires de Vernon au profit de l'inspection de la circonscription de Vernon pour l'organisation des stages de réussite et les vacances apprenantes. L'école Pierre Bonnard, l'école Du Parc et l'école du Centre sont mises à disposition du 17 au 21 avril 2023 de 9h à 12h. L'école Arc En ciel 2 est mise à disposition du 17 au 21 avril 2023 de 9h à 17h.
- 25) 0050/2023 - Autorisation d'utilisation de la salle n°2 à la Villa Castelli à Vernon au profit de l'Agence SOUPIZET Immobilier pour l'organisation de l'assemblée générale du jeudi 25 mai 2023 de 18h à 20h. Cette occupation sera accordée en contrepartie d'une redevance fixée à 100 € par jour d'utilisation.

- 26) 0051/ 2023 - Modification de la régie d'avances installée au Centre Social des pénitents sise 12 rue du Docteur Chanoine à Vernon (27200).
- 27) 0052/2023 – Signature du marché n°2023/015 « Convention d'assistance juridique » avec l'AARPI Richer & Associés Droit public. Le marché est conclu pour un montant de 3 300,00€ HT par mois soit 39 600,00 € TTC par an. L'exécution du marché débutera le 1<sup>er</sup> mai 2023 pour une durée d'un an, renouvelable 3 fois.
- 28) 0054/ 2023 – Autorisation d'utilisation gratuite des locaux de l'école Pierre Bonnard le mercredi 10 mai 2023 de 9h à 12h au profit de l'inspection de la circonscription de Vernon pour l'organisation d'une formation à destination des enseignants.
- 29) 0055/2023 – Mise à disposition gratuite d'un véhicule au profit de l'association Société Philharmonique de Vernon le 5 mai 2023 à partir de 14h jusqu'au 9 mai 2023 à 8h30.
- 30) 0057/2023 – Signature d'un avenant n°1 au marché n°2022/019 « Mission de maîtrise d'œuvre relative aux travaux de restauration du rempart de la Ville de Vernon » avec le groupement Atelier d'architecture Richard DUPLAT – UBC Ingénierie représenté par la société Richard DUPLAT. L'avenant n°1 a pour objet de fixer les montants prévisionnels des travaux de la tranche ferme et des tranches optionnelles 1 à 8 et ainsi que de fixer le forfait définitif de rémunération. Aucune incidence financière n'est générée.
- 31) 0058/2023 – Décision budgétaire un crédit de 36 000 € est prélevé du chapitre 020 pour être viré au chapitre suivant :
- Opération 201914 Extension de réseaux code fonctionnel : 822 – nature : 21534 Réseaux électrification – Travaux projet propriété des petites Sœurs Bleues et lotissement Corbel rue Abbé Théroude.
- 32) 0060/2023 – Demande de subventions à la préfecture de l'Eure pour les projets :
- Programme de requalification des espaces publics d'accessibilité et de sécurité des Quartiers des Valmeux et des Blanchères (Laplace des Animations, La rue des Grands Renards et Les abords de l'École Marie-Jo Besset),
  - Remplacement des points d'Apport Volontaires Enterrés (PAVE) par des Points d'Apport Volontaire (PAV) – Quartier des Boutardes,
  - Travaux de réfection des toitures de la salle omnisport Cossec des Boutardes.
- 33) 0062/2023 – Autorisation d'utilisation des salles de classe 23 et 26 ainsi que les toilettes 28 de l'école maternelle Maxime Marchand au profit de l'école pour l'organisation de leurs portes ouvertes le samedi 17 juin 2023 de 9h à 13h.
- 34) 0063/2023 – Signature de la convention de mise à disposition du Temps jadis entre la commune de Vernon, Seine Normandie Agglomération et l'office du tourisme pour une durée de six ans.
- 35) 0064/2023 – Signature d'un avenant n°1 au marché 2020/014 – Requalification, aménagement et rénovation du centre-ville de Vernon/ Lot 3 : Aménagement paysagers conclu par la société PAYSAGE ADELIN. Cet avenant a pour objet d'introduire des prix nouveaux au bordereau des prix unitaires, la prise en compte des plus et moins-values de chaque tranche et la prolongation des délais d'exécution.
- Le montant de l'avenant 1 pour la tranche optionnelle 1 de 74 890,71 € HT est porté après avenant 1 à 90 504,44 € HT soit 108 605,33 € TTC. Les tranches optionnelles 2 et 3 n'ont pas d'incidence financière.
- 36) 0067/2023 – Signature d'un avenant n°3 au marché n°2020/029 « Mission d'œuvre relative à la requalification de la rue Le Tellier à Vernon » conclu avec la société EUCLYD EUROTOP. Cet avenant a pour objet de clarifier la clause de variation des prix et ne génère aucune incidence financière.

- 37) 0070/2023 - Autorisation d'utilisation des salles 0-0, 0-1, 0-10, 0-11, 0-12, 0-13, 0-20 de l'école élémentaire Arc en Ciel 1 au profit de l'école le samedi 3 juin 2023 de 8h30 à 12h30.
- 38) 0075/2023 - salle n° 2 à L'Espace Marcel Beaufour à Vernon au profit du cabinet Lars 'Jean immobilier pour l'organisation de l'assemblée générale du jeudi 17 juin 2023 de 14h à 17h. Cette occupation sera accordée en contrepartie d'une redevance fixée à 100 € par jour d'utilisation.
- 39) 0077/2023 - Mise à disposition gratuite d'un véhicule au profit de l'association Société Philharmonique de Vernon :  
- jeudi 8 juin 2023 de 9h à 17h  
- vendredi 9 juin 2023 à compter de 15h jusqu'au lundi 12 juin à 8h
- 40) 079/2023 - Mise à disposition gratuite de l'Espace Marcel Beaufour au profit de l'Association Alliance Vita les 9, 16, 23 et 30 janvier 2023
- 41) 080/2023 - Mise à disposition gratuite de l'Espace Marcel Beaufour au profit de l'Association Nous Toutes les 4 et 17 février 2023

Hors commission

Dossier non présenté en commission

Délibéré :  
Prend acte

Ainsi délibéré les mêmes jour, mois et an que dessus  
Le registre dûment signé  
Pour extrait conforme,

Conformément au code de Justice Administrative, le Tribunal Administratif de Rouen peut être saisi par voie de recours formé contre le présent acte pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la date de sa publication. Dans ce même délai, il peut également faire l'objet d'un recours gracieux adressé à son auteur ; cette démarche prolonge alors le délai de recours contentieux qui peut ensuite être introduit auprès du Tribunal Administratif dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut rejet implicite du recours gracieux).